

Actes du 15^e colloque de l'AQPC

Pour s'y **RETROUVER**,
POUR se retrouver

Le renouveau de l'enseignement collégial

8CD37

L'évaluation du programme d'informatique :
l'expérience du Cégep de Lévis-Lauzon

par
Jacques BELLEAU
conseiller pédagogique
Cégep de Lévis-Lauzon



Association québécoise
de pédagogie collégiale

L'évaluation du programme d'informatique: l'expérience du Cégep de Lévis-Lauzon

Jacques Belleau
Conseiller pédagogique
Cégep de Lévis-Lauzon

Ce texte présente les choix qui ont été faits au Cégep de Lévis-Lauzon dans le contexte de l'évaluation de programme. Il s'attarde aussi à quelques résultats de l'évaluation du programme d'informatique réalisée à la demande de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC).

LES CHOIX

Le contexte

Le renouveau de l'enseignement collégial donne aux établissements de l'ordre collégial une plus large autonomie en matière de gestion de programme. Cette autonomie a son pendant: la nécessité de rendre compte du travail accompli dans ce cadre. Un organisme indépendant, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), a été créé afin d'accomplir cette tâche qui se résume à témoigner de la manière dont les établissements s'acquittent des mandats de formation reçus du Ministre.

A cette préoccupation spécifique, il convient d'ajouter que le renouveau a introduit de nouvelles réalités qui modifient considérablement l'environnement pédagogique. Citons l'approche par compétence, l'épreuve-synthèse de programme, l'hamonisation des ordres d'enseignement ou l'autorisation d'émettre ses propres diplômes.

Par ailleurs, il faudrait être naïf pour le passer sous silence: les collèges connaissent une relative stabilité de leur effectif et les perspectives démographiques portent à croire qu'à l'approche des années 2000, pour l'ensemble du réseau, c'est la décroissance qu'il convient d'envisager. Cela introduit donc un facteur de concurrence qui a déjà pour effet de voir les établissements prospecter des secteurs qu'ils négligeaient dans le passé. Cela est particulièrement vrai pour les grands centres, et l'est tout autant pour les régions compte tenu du pouvoir d'attraction des établissements jouissant d'un certain prestige.

Voilà en quelques mots les assises sur lesquelles s'appuient les choix qui ont été faits en matière d'évaluation de programme.

Un premier choix: le développement institutionnel

On comprendra de ce qui précède que le renouveau collégial impose aux établissements un virage important; un virage qui a pour nom qualité de la formation (voire excellence) et réponse aux besoins du milieu.

C'est ainsi que le choix du développement institutionnel s'est fait et que l'évaluation de programme a été perçue comme l'un des instruments permettant d'initier ce

processus. En effet, par la réflexion faite sur ses programmes le Collège se trouvait à même d'identifier les lieux d'intervention, tout en sensibilisant le milieu à ces zones d'ombre.

Comme il est question de développement institutionnel, il est apparu que ces mandats allaient requérir de nouvelles ressources. C'est ainsi que, malgré un contexte budgétaire difficile, le Cégep de Lévis-Lauzon a décidé de créer un poste de conseiller pédagogique dont la responsabilité première et unique est l'évaluation de programme. Le champ couvert va de la définition des mandats au suivi de l'évaluation. Précisons que ce choix voulait aussi incarner la décision de prendre le virage du développement institutionnel en se donnant les moyens de l'accomplir.

Un deuxième choix: l'évaluation formative des programmes

Le développement institutionnel implique une approche formative. Cela peut paraître évident, mais rappelons que de manière générale, l'évaluation de programme poursuit des objectifs qui, le plus souvent, visent à décider de la survie du programme. Dans le cas qui nous occupe, il était clair que l'objectif premier était de réfléchir sur le programme afin de l'améliorer, non pas de trouver des coupables et de sanctionner ces derniers.

L'évaluation formative est un instrument de contrôle de la qualité. Elle prend un instantané de la situation et à partir de cette image, on procède à l'analyse. Cette façon de faire tient aussi compte du fait que les programmes sont des organismes vivants animés de leur propre dynamique. Dès lors, un programme ayant les mêmes visées peut différer dans son organisation ou sa structure d'un collège à un autre.

En proposant une approche formative le Cégep de Lévis-Lauzon signifiait aussi qu'il entendait que l'évaluation se fasse d'une manière coopérative, c'est-à-dire une évaluation associant tous les acteurs d'un programme.

Un troisième choix: la transparence

La transparence est un corollaire du choix de l'évaluation formative. En effet, l'une ne saurait s'exprimer en l'absence de l'autre.

Pour concrétiser cette orientation, l'une des premières actions qui a été faite en matière d'évaluation de programme a été la rédaction et l'adoption par la Commission des études du Collège, d'un code d'éthique. Ce dernier précise certaines limites et obligations qui ont pour objet de créer un climat de travail favorable. Évidemment, le code est aussi un instrument fort utile lorsque vient le temps de procéder à l'étude du travail accompli.

La transparence, c'est aussi un état d'esprit. Dans l'optique du développement institutionnel, une telle attitude est nécessaire et indispensable. On ne saurait envisager le développement sans que tous les acteurs poussent dans le même sens et c'est ce qui est recherché.

Un autre aspect de ce choix est le réalisme. L'évaluation de programme permet de réfléchir sur des situations

problématiques. L'approche de la solution à ces problèmes passe par le réalisme. En effet, il est évident que dans un contexte de croissance de ressources, il est possible d'imaginer la mise en place de solutions idéales. Mais, voilà, la réalité est toute autre. Partout le mot d'ordre est de faire plus avec ce dont on dispose (ou, dans bien des cas, avec moins). La transparence implique, dès le départ, que tous sachent que la solution aux problèmes identifiés passe par une approche réaliste des choses.

Ces choix ont guidé le "modus operandi" de l'évaluation de programme, plus particulièrement de celle du programme d'informatique.

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

L'évaluation de programme est une responsabilité institutionnelle relevant de la Directrice des études. La responsabilité opérationnelle est confiée à un adjoint à la Directrice des études.

La Commission des études est informée, aux deux semaines, de l'état d'avancement des travaux. Elle reçoit le rapport d'évaluation et la recommandation du Comité de coordination de l'évaluation de programme. Le rapport est ensuite soumis au Conseil d'administration pour adoption. La Commission des études est aussi responsable du suivi du rapport d'évaluation. Elle recommande au Conseil d'administration l'adoption de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et voit à l'application de cette dernière, de concert avec la Direction des études.

Le Comité de coordination de l'évaluation de programme réunit des élèves, des professeurs, des professionnels, des employés de soutien et la Direction des études. Les mandats, délégués par la Commission des études à ce Comité, sont de:

- 1- Coordonner, pour la CÉ, les travaux d'évaluation des programmes sous évaluation;
- 2- Susciter la concertation de tous autour de cette priorité d'établissement;
- 3- S'assurer de l'exécution des mandats;
- 4- Assurer le suivi du rapport d'évaluation;
- 5- Planifier, pour la CÉ, l'évaluation des programmes sous évaluation;
- 6- Faire rapport régulièrement à la CÉ de l'état d'avancement de ses travaux.

Un Comité d'évaluation est formé afin de procéder à l'évaluation du programme. Il réunit au moins deux personnes, dont le conseiller pédagogique chargé d'évaluation qui assume différents mandats: la coordination des travaux d'évaluation (méthodologie, cueillette, analyse, développement d'outils, etc.), l'animation du Comité de coordination de l'évaluation de programme, la formation des intervenants et de la collectivité.

Les départements et services du Collège contribuent à l'évaluation, en fournissant les informations requises.

L'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'INFORMATIQUE

Le déroulement

Précisons dans un premier temps que l'évaluation du programme d'informatique a été produite en même temps que se précisaient les différents mandats et les modalités d'organisation.

Le Comité d'évaluation réunissait le conseiller pédagogique chargé d'évaluation et une enseignante du Département d'informatique, libérée à mi-temps pour l'ensemble du trimestre d'automne 1994. Le chargé d'évaluation assurait la coordination des travaux d'évaluation (méthodologie, cueillette, analyse, développement d'outils, etc.) tout en faisant le lien avec les départements autres que celui d'informatique. L'enseignante libérée se chargeait de collecter l'information au sein de son département et contribue à l'analyse par ses commentaires.

L'embauche tardive du chargé d'évaluation, au même titre que la publication tout aussi tardive du guide spécifique d'évaluation par la CÉEC (l'un ne précèdent l'autre que de quelques heures) n'ont pas permis une réflexion préalable. C'est ainsi que cette évaluation s'est amorcée sans étude préparatoire¹ et sans qu'aucun instrument d'évaluation ait été développé.

L'énergie investie a tout juste suffi à satisfaire les exigences de la Commission d'évaluation. Notons cependant que le travail accompli s'est toujours fait avec un souci de transférabilité à d'autres opérations d'évaluation. L'ensemble relève d'un impératif méthodologique, celui de structurer, voire de standardiser, la base sur laquelle l'évaluation formative reposera.

Outre le code d'éthique, les instruments suivants ont été réalisés:

- fiche de notice biographique des enseignantes et des enseignants;
- grille de lecture des plans de cours;
- grille de lecture des instruments d'évaluation;
- questionnaire d'enquête auprès des employeurs.

Il s'agit là d'instruments de base qui ont donné lieu à des actions concrètes. Ainsi, la grille de lecture des plans de cours a donné lieu à une adaptation qui servira à l'approbation des plans de cours par la Direction des études.

En sus des informations recueillies à travers ces outils, on a procédé à une cueillette de renseignements auprès des départements, afin de pouvoir répondre aux questions de la Commission d'évaluation. L'enseignante libérée a pris charge de son département, ayant toute liberté quant à la

¹ Rappelons que l'étude préparatoire est l'instrument de réflexion sur la méthodologie et les différentes problématiques de l'évaluation. Le guide spécifique de la CÉEC ne répond que partiellement à cette préoccupation de planification. Notons cependant qu'un calendrier de travail a été fixé en tenant compte de ce qu'il était possible de faire. En effet, compte tenu des échéances de la CÉEC, il était illusoire de penser à concevoir toute la gamme des instruments. Aussi a-t-on opté pour une démarche visant à couvrir certaines réalités de base et à enrichir ce corpus de base au fil des ans.

méthode de cueillette auprès de ses collègues. Le chargé d'évaluation faisait de même auprès des autres départements.

D'autre part, on a procédé à des entrevues afin de réunir d'autres informations. C'est ainsi qu'environ cinquante personnes ont été rencontrées, pour un total de trente heures d'entrevue.

La plupart des entrevues se sont déroulées de la même manière. Le chargé d'évaluation a fait parvenir, au préalable, une liste de questions. Cet envoi avait pour objet de préciser les sujets sur lesquels les échanges porteraient, afin que les participantes et les participants puissent se préparer. Pour les étudiantes et les étudiants du programme, de même que pour les enseignantes et les enseignants du département d'informatique les questions cherchaient à couvrir l'ensemble des différents éléments d'un programme. Les autres intervenantes et intervenants ont reçu les questions d'évaluation proposées par la CÉEC. C'est ainsi que, pour chacun des éléments de l'évaluation, plusieurs points de vue étaient recueillis.

Enfin, l'évaluation a aussi exploité des fichiers statistiques. Les fichiers PSÉP et DÉFI, développés par le SRAMM et gérés par le SRAQ, ont été mis à contribution. Ces deux fichiers proposent des séries permettant le suivi des élèves par cohorte (approche longitudinale), c'est-à-dire par groupe d'admis à un même trimestre. Il est alors possible d'étudier les cheminements scolaires d'un groupe soumis aux mêmes conditions d'apprentissage et d'environnement, ces conditions étant prises dans un sens large. Ce choix a l'intérêt de limiter les biais introduits par des contextes de formation qui peuvent différer d'un élève à l'autre. Dans un tel contexte, les facteurs explicatifs des situations observées prennent un caractère plus affirmatif. Par ailleurs le recours à ces fichiers permet aussi d'avoir un point de comparaison de la situation observée. Ce point de comparaison est constitué de l'ensemble des autres cégeps de la région desservie par le SRAQ. Il importe de préciser que la décision d'avoir recours à des fichiers externes a été prise à défaut de pouvoir disposer, à l'interne, de renseignements de même nature².

D'autres séries statistiques ont été utilisées afin de valider certaines informations ou d'obtenir des éléments d'analyse supplémentaires. Des fichiers ministériels comme "Zone de recrutement des établissements collégiaux" ou celui de "La relance au collégial" ont été mis à contribution dans le cadre de ces travaux. En sus, diverses publications officielles ont soutenu la réflexion qui a permis de réaliser cette évaluation.

L'ensemble de ces opérations s'est déroulé en septembre et octobre. Le mois de novembre a été consacré à l'analyse et à la rédaction du rapport d'évaluation. Ce travail a été réalisé par le chargé d'évaluation qui a proposé, dans une première version, des actions permettant d'apporter une solution aux difficultés observées. La première version a été révisée par l'autre membre du Comité d'évaluation. La seconde version a

² Les systèmes informatique du Collège reflètent bien la préoccupation qui habitait nos établissements jusqu'au renouveau. On ne se préoccupait guère d'étudier les cheminements scolaires. Les systèmes ont une architecture fermée qui permet de produire des extraits standardisés dont il est difficile de déroger.

été soumise au département d'informatique et au Comité de supervision de l'évaluation du programme. Ces deux instances ont commenté le texte et, à la suite des corrections requises, le rapport a été acheminé à la Commission des études en janvier. Le Conseil d'administration a donné son aval au texte, quelques jours avant la date limite fixée par la CÉEC.

Le rapport d'évaluation comprend quatre documents distincts:

- le rapport lui-même;
- les annexes au rapport qui regroupent les documents requis par la CÉEC ainsi qu'un certain nombre de textes (politiques, règlements ou autres) permettant de comprendre le rapport;
- l'annexe confidentielle réunissant les notices biographiques sur les enseignantes et les enseignants³;
- le suivi de l'évaluation.

Le dernier document a été formulé afin de donner un sens concret aux actions envisagées. On y retrouve un calendrier de travail et des mandats à l'intention des personnes et des instances susceptibles d'agir. Ce texte n'a pas reçu l'aval de la Commission des études⁴ qui a cependant accepté qu'il soit acheminé au Conseil d'administration puis à la CÉEC.

Le suivi de l'évaluation est amorcé. Les questions litigieuses étant mises de côté, il y a lieu de se féliciter de la prise en considération, par la Direction des études, de plusieurs demandes du département d'informatique, notamment en ce qui a trait aux équipements mis à la disposition des enseignantes et des enseignants. Par ailleurs, un cours d'établissement a été élaboré et soumis au Ministère pour approbation, afin d'apporter une solution à l'absence d'un cours "stage" au sein de la voie de sortie en informatique industrielle⁵.

Quelques résultats

L'un des résultats positifs de l'évaluation a été la démonstration de la contribution des enseignantes et des enseignants du département d'informatique au développement du programme. C'est ainsi que l'attention portée aux attentes et aux besoins du marché du travail a donné lieu, il y a deux ans, à l'implantation d'une nouvelle voie de sortie en informatique industrielle. On a aussi noté que les équipements mis à la disposition des élèves sont de qualité.

³ Il n'est pas sans intérêt de préciser que l'application des règles d'éthique du Collège a donné lieu à une présentation de l'information relative aux corps professoral différente de celle requise par la CÉEC. Précisons que le tableau proposé par cette dernière était susceptible de permettre d'identifier un individu et, par conséquent, de fournir sur celui-ci des informations de nature confidentielle.

⁴ La difficulté réside dans le mandat et la constitution d'un comité de programme qui est vu comme la pierre angulaire du travail à accomplir afin de permettre l'amélioration du programme.

⁵ Afin de compenser l'absence d'un tel cours le département d'informatique avait réuni plusieurs cours en un seul. L'ensemble compte tenu des pondérations permettait aux élèves d'aller en stage, mais ce stage ne poursuivait pas un objectif d'intégration de la formation, au sens où l'on entend ce mot dans le contexte du renouveau.

L'envers de la médaille réside dans le mode de fonctionnement et d'organisation de la formation qui n'est pas intégré. Le modèle observé est traditionnel où un département est identifié comme porteur du dossier avec, en périphérie, d'autres départements offrant des cours dits de "service". On a aussi observé que les cours de la formation spécifique dispensés par des départements autres que celui d'informatique, n'étaient guère populaires auprès des enseignantes et des enseignants, puisque ce sont celles et ceux qui ont le moins d'ancienneté qui se voient dans l'obligation d'assumer ces cours.

Enfin, notons que le perfectionnement des enseignantes et des enseignants, au regard de la discipline informatique, pose des difficultés, les connaissances dans ce domaine évoluant rapidement. Les pratiques actuelles (locales ou conventionnées) ne favorisent pas la mise à jour des connaissances techniques.

Évidemment, il s'agit ici de constats d'ensemble.

Les difficultés rencontrées

Dès que le mandat d'évaluation de la CÉEC est parvenu au Collège, il a été convenu de la nécessité de maintenir des relations étroites avec le répondant du Cégep auprès de la CÉEC afin de lui permettre de contextualiser le rapport d'évaluation. Or, ce projet n'a pu être mené à terme puisqu'au cours de la période allant du mois d'août à décembre 1994, le Collège a connu trois répondants différents. Cela a rendu difficile, voire impossible, l'atteinte de cet objectif.

On comprendra que l'évaluation du programme d'informatique, même si elle satisfait aux exigences de la CÉEC, est loin d'avoir porté sur l'ensemble du champ d'investigation qui doit être couvert dans une opération de ce genre. De grands secteurs n'ont pas été explorés faute de temps ou de moyens. Le point de vue des employeurs s'est exprimé, mais pas d'une manière suffisamment large pour être pris en considération. Celui des enseignantes et des enseignants est passé à travers une entrevue de groupe. Celle-ci n'a couvert que certains éléments; le recours à un questionnaire aurait permis de compléter l'information obtenue. Ce constat est identique et s'exprime avec plus d'acuité en ce qui concerne les étudiantes et les étudiants. Enfin, les diplômées et les diplômés n'ont pu être rejoints.

La précipitation qui a marqué l'ensemble de l'évaluation du programme d'informatique n'est pas étrangère à la qualité des résultats. Notons cependant qu'à défaut de considérer cette évaluation comme pleinement satisfaisante au plan de la méthode, il y a lieu de se réjouir de cette première. En effet, elle a contribué à sensibiliser le milieu à l'utilité de l'introspection, tout en mettant à la disposition de tous des ressources humaines et techniques qui, autrement, ne l'auraient pas été.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

En guise de conclusion, il y a lieu de proposer quelques réflexions sur l'évaluation de programme en milieu collégial dans le contexte du renouveau. Ces réflexions veulent

susciter les échanges sans perdre de vue la nécessité de produire, au cours des prochains mois, d'autres rapports d'évaluation et une politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Impact sur le milieu

L'évaluation de programme est une réalité en émergence dans les collèges. C'est une réalité qui suscite des craintes. Cela s'explique aisément: personne n'aime être jugé. Nous en sommes encore à une étape préalable: celle de la sensibilisation. Il s'agit plus de calmer les inquiétudes et les craintes, que de discuter des perspectives de travail en matière d'évaluation.

Par ailleurs, l'absence d'une responsabilité commune face aux programmes influence l'évaluation et, probablement, le suivi. La limitation du champ de responsabilité des départements qui ne sont pas porteurs du programme évalué, a un impact certain sur l'implication et la motivation des personnes concernées. À l'opposé, le fait de faire reposer la responsabilité sur les seules épaules d'un département le rend "imputable" non seulement de ce qui va bien, mais aussi et surtout de ce qui va mal. Ce qui peut induire une situation défensive.

Au plan institutionnel, il y aurait lieu de considérer l'évaluation de programme, à travers l'ensemble des opérations qui seront réalisées, comme un instrument de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Dans un tel contexte, la PIEA serait soumise à un processus continu. Cette approche a l'avantage d'arrimer l'évaluation des programmes à certaines réalités "environnementales" qui influencent la formation offerte.

Enfin, il est devenu évident que le suivi doit s'amorcer, dans la mesure du possible, avant même la fin du processus d'évaluation. Cela est particulièrement vrai pour tout ce qui touche les actions relevant du programme, des départements ou des enseignantes et enseignants. En agissant ainsi, on mise sur l'effet de mobilisation et de motivation que suscite l'évaluation de programme.

La nécessaire coopération

La stratégie de cueillette d'information sur l'après-collégial passe par une mise en commun des efforts des collèges d'une même région. En effet, il y a danger à multiplier les enquêtes auprès des intervenants, danger de ne recevoir aucune réponse. L'envoi d'un seul questionnaire par tous semble être une solution. Ainsi, pour toutes les questions portant sur l'après-collégial, il y a lieu de s'ouvrir vers des actions collectives réalisées dans le cadre du réseau ou de la région. Par exemple, ne serait-il pas possible de profiter de la Relance ministérielle (10 mois après la fin des études) pour interroger les diplômées et les diplômés quant à l'utilité et à la pertinence du programme?

Le modèle

L'introduction très récente de l'approche par compétence dans la formation générale peut expliquer le choix qui a été fait d'exclure la formation générale du cadre de l'évaluation du

programme d'informatique. Toutefois, il appert que cette limitation puisse aussi avoir des fondements méthodologiques. Est-il possible d'étudier, sur un même plan, les objectifs transdisciplinaires⁶ de la formation générale et les objectifs interdisciplinaires⁷ de la formation spécifique? Par ailleurs, la difficulté des enseignantes et des enseignants de la formation générale de distinguer les différentes clientèles (les groupes n'étant pas homogènes) ne permet pas d'obtenir un point de vue autre que qualitatif sur les élèves du programme. Il y a cependant lieu, à travers des données longitudinales, de prendre en considération les résultats des élèves d'un programme donné dans le cadre des cours de la formation générale commune. En effet, ces données sont susceptibles de fournir de précieuses informations sur les apprentissages des élèves. Ainsi par exemple, y aurait-il lieu de réfléchir sur la corrélation existant entre la proportion d'échec à l'ensemble 1 de philosophie et la proportion d'échec dans un autre cours requérant la maîtrise de certaines habiletés logiques.

L'accréditation, le modèle retenu par la CÉEC, constitue une approche limitative de l'évaluation des programmes⁸. Dans le cas présent, elle s'oriente vers les politiques et règlements des établissements et se préoccupe peu des résultats⁹. Dans ce contexte, il paraît évident que les programmes servent de prétexte à l'évaluation des établissements et de leur gestion des programmes. Un modèle de gestion des programmes semble sous-tendre l'ensemble sans que ce modèle, qui constitue en soi un critère d'évaluation, n'ait fait l'objet d'un large consensus de la communauté¹⁰. L'évaluation de programme se veut plus large et se préoccupe des programmes vus comme des systèmes dynamiques qui interagissent avec leur environnement.

⁶ Objectif qui se situe au-delà de plusieurs disciplines ou de plusieurs spécialités ainsi que de leurs intersections.

Legendre, Renald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*. 2^e édition. Montréal, Guérin éditeur, 1993. p. 1369

⁷ Objectif qui concerne diverses disciplines ou diverses spécialités interagissant entre elles.

Legendre *op. cit.* p. 749.

⁸ Il importe aussi de souligner que les approches d'évaluation de ce type ont reçu, comme dans toute démarche d'évaluation qui se veut crédible, l'aval du milieu. D'ailleurs, le plus souvent, ces agences d'accréditation sont issues du milieu, ce qui n'est pas le cas avec la CÉEC.

⁹ La CÉEC est en cela en accord avec la lettre de sa loi constituante où il est dit qu'elle se préoccupe de la mise en oeuvre des programmes d'études.

¹⁰ La réussite de l'évaluation d'un programme repose en grande partie sur l'adhésion des acteurs à l'évaluation. Cette adhésion passe évidemment par les objectifs de l'évaluation et sa portée. Pour y arriver, on doit fixer certains critères d'évaluation. Cela se fait généralement dans le cadre de l'étude préparatoire qui constitue, en quelque sorte, le contrat d'évaluation. Or, la CÉEC a déterminé une approche et fixé des critères sans consulter le milieu. En agissant ainsi, elle est loin de mettre en place des conditions favorables.

ANNEXE 1

Règles d'éthique relatives à l'évaluation de programme¹¹

- 1- L'évaluation doit être planifiée et réalisée dans le respect des personnes et la protection des renseignements les concernant.
- 2- L'évaluation doit respecter la dignité de la personne. L'interaction de cette personne avec les mandataires de l'évaluation ne saurait lui nuire.
- 3- Les mandataires de l'évaluation doivent accomplir leur tâche avec honnêteté et rigueur dans le respect du mandat qui leur est confié.
- 4- Les mandataires doivent éviter de se placer en conflit d'intérêt. Le cas échéant, ils doivent demander à être relevés de leur mandat, afin de ne pas compromettre l'évaluation ou ses résultats.
- 5- L'évaluation de programme doit se garder des distorsions et des biais introduits, notamment par des impressions lorsque celles-ci ne reposent sur aucune preuve sérieuse.
- 6- L'évaluation doit être planifiée et conduite de manière telle que l'utilisation des résultats par les usagers soit concrète et porte sur un maximum d'aspects.
- 7- L'évaluation doit être planifiée et conduite "pro-activement" en prenant en considération les différents groupes concernés de manière à obtenir leur collaboration et ainsi minimiser les risques d'évaluation parallèle, d'interprétation divergente ou de rejet.
- 8- Les sources d'information de l'évaluation doivent être crédibles et accessibles à toute personne qui en fait la demande. Cet accès est cependant conditionnel au respect des présentes règles.
- 9- Les résultats de l'évaluation doivent être transmis aux personnes concernées, de même qu'à celles qui ont légalement l'autorité d'agir.
- 10- Les résultats partiels, mais significatifs, doivent être transmis aux usagers afin de favoriser une action immédiate.

¹¹ Ces règles ont été élaborées à partir de:
The Joint Committee on Standards for Educational Evaluation. *The Program Evaluation Standards*. 2nd Edition. How to Assess Evaluation of Educational Programs. Sage Publications, 1994. 222 pages.